

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 4 mai 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 31

Nombre de membres présents : 27

Date de la convocation : 27/04/2016

Objet de la délibération : Approbation de la subvention à la commune de Marols dans le cadre du
« Soutien à l'animation culturelle et touristique des villages de caractère ».

L'an deux mille seize et le sept avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du
Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle
des fêtes à Luriecq, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc
Pourtier, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Bernadette El
Asri, Cédric Bonhomme, Jean-Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier,
Roger Violante, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet,
Bernard Bonnet, Annie Mallard, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Marie George Bouhe excusée a donné procuration à Roger Violante

Gilbert Soulier excusé a donné procuration à Iwan Mayet

Jean Louis Jayol a donné procuration à Annie Mallard

Hervé Béal a donné procuration à Josette Folleat

Excusés ou absents :

Anne Marie Kmieckik

Jean Marc Sardat

Jacques Blanchard

Bernard Fournier

Annie Grégoire

Christian Barjon,

Secrétaire de séance : Evelyne Chouvier

	Pour	Contre	Abstentions
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	31	0	0
042-244200846-20160504-2016050-DE			

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2016

M. le président présente la demande de subvention déposée par la commune de Marols, dans le cadre du « Soutien à l'animation culturelle et touristique des villages de caractère ». Cette dernière sollicite une aide financière de 2 500 €, afin de contribuer au financement de son programme d'animations culturelles 2016. Le budget global s'élève à 6 500 €. Le reliquat d'autofinancement est assumé par la commune. M. le président demande à l'organe délibérant de se prononcer.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :


- Décide d'accorder à la commune de Montarcher, une subvention de 2 500 €, au titre du « Soutien à l'animation culturelle et touristique des villages de caractère » ;
- Autorise le président à faire toutes les démarches afférentes.


Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A St-Jean Soleymieux,
Le 4 mai 2016,

Le Président


Iwan MAYET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160504-2016050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2016